



Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**
Section locale **FO DGFIP 62**
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ **06 04 40 51 41**

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 7 septembre 2017: Compte-rendu

Les élus concernés par la fermeture de la Trésorerie de Rouvroy ont occupé celle-ci dès son ouverture. Le Directeur Départemental des Finances Publiques s'étant rendu sur place, c'est sous la présidence de la responsable du pôle État Stratégie et Ressources que ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu. SFP a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Bruno BENARD remplissant cette fonction pour l'Administration.

Vous trouverez la déclaration liminaire lue en séance sur le site **FO-DGFIP 62** (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2473>).

Le 1^{er} point de l'ordre du jour étant lié directement à l'occupation de la Trésorerie de Rouvroy, les représentants du personnel ont suspendu la séance afin de pouvoir se rendre sur place, soutenir cette action et éviter que la Direction ne vende aux élus des décisions dans le dos de celles prises en CTL. Bien nous en pris, vous le verrez dans le compte rendu...

A l'issue de la rencontre, l'instance s'est poursuivie à partir 11h45 pour se terminer vers 18h.



1) PV des CTL des 4 mai et 4 juillet 2017 (pour approbation)

L'ensemble des PV a été approuvé à l'unanimité.

2) Projets de réorganisation du réseau dans le département pour l'année 2018 (pour avis)

a) Fusion des Trésoreries de Vimy et Rouvroy (au 1^{er} janvier 2018)

Le projet présenté ce jour en CTL a évolué afin de tenir compte des préconisations effectuées par l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail et le CHSCT (avis recueilli le 11 juillet dernier, vous trouverez le compte rendu de la réunion sur le site internet **FO-DGFIP 62**).

Ainsi, un coin repas sera installé dans la cuisine de l'ancien logement de fonction, aucun collègue ne sera installé dans la même pièce que la baie de brassage. Cette salle restera un local archive ou deviendra un box d'accueil. Au besoin, des archives pourront être stockées au sous-sol du bâtiment ou éventuellement dans une partie de l'ancien logement.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont fait remarquer que si à vol d'oiseau les deux trésoreries sont distantes de 10 km, en transport en commun il faut 1h30 pour se rendre de Rouvroy à Vimy d'autant que pour les contribuables de Rouvroy qui pourraient se déporter sur Liévin, Lens ou Hénin, les encaissements n'y seront pas possibles.

Pour le régime horaire, il a été décidé que les horaires resteront ceux de Vimy pour les 6 premiers mois. Une consultation des agents sera effectuée à l'issue de cette période.

Le Directeur a précisé qu'en réponse à la mobilisation actuelle des élus locaux opposés au projet, il n'est pas exclu de leur proposer de créer une permanence sur Rouvroy. Les modalités restent à définir. Cette proposition faite aux élus n'était pas dans les documents de travail. Sur place nous avons donc mis en garde les élus qui ne seront pas dupes face à cette poudre aux yeux lancée dans la précipitation...

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP62** ont voté CONTRE ce projet et dénoncent les conditions matérielles d'installation des collègues, les conditions d'accueil du public - surtout pour les contribuables venant de Rouvroy - et partagent l'opposition unanime des élus locaux.

Vos élus **FO-DGFiP62** s'opposent et s'opposeront à toute permanence sur Rouvroy, cette proposition n'est que de la poudre de perlimpinpin jetée aux yeux des élus au détriment des conditions de travail et de sécurité des agents des finances publiques qui devront l'assurer.

b) Fermeture de la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer (au 1^{er} janvier 2018)

Bien que conscient des apports effectués par la Recette des Finances tant pour le réseau qu'en représentation sur place dans notre département étendu, notre Directeur a tout de même souhaité fermer cette structure. Dès lors et compte tenu de la date choisie au 1/1/2018, les agents n'ont que très peu de temps et aucun mouvement national de mutation pour se retourner. Pour la Direction, et bien qu'elle compte faire preuve de bienveillance auprès d'eux, les faits sont ainsi : on ferme la RF et on recase les agents ensuite !

La RF compte au Tagerfip 1 Administrateur des Finances publiques (AFIP), 1 inspecteur divisionnaire (IDIV) classe normale, 3 inspecteurs et 6 contrôleurs après plan emploi 2017. Ces emplois peuvent être transférés en direction dès le 1^{er} janvier 2018.

- L'emploi du A chargé CDC sera transféré sur Boulogne à la TM en correspondance avec la mission structure Boulogne gestion des comptes publics. Notre collègue sera installé dans les locaux du CDFP rue d'Aumont.
- Pour les collègues du recouvrement 1A 2B, s'ils ne désirent pas rejoindre Arras, distant pour eux de plus de 100 kilomètres !, la direction propose de créer un SAR (Service d'Appui au Réseau) avec les 3 agents concernés afin d'assurer une pérennité dans la mission qu'ils effectuent. FO a proposé qu'il soit plutôt créer une brigade de recouvrement chargée d'aider les comptables dans le recouvrement effectif. Cette brigade composée d'enquêteurs / commissionnés aurait pour but d'effectuer des enquêtes, de soulager les huissiers en place mais également d'aider les comptables et les collègues chargés du recouvrement dans les postes. Ils pourraient aussi participer activement à la mutualisation des bonnes pratiques à l'instar des missions des collègues de l'EDR sur le SPL, par exemple. La direction s'est montrée dubitative quant à une réponse favorable de la DG sur cette proposition. Serait-elle frileuse dès qu'il s'agit d'innovation venant de ses propres troupes ? Les vacances d'emplois étant particulièrement nombreuses sur les RAN de Calais, Boulogne et Montreuil, elle trouverait pourtant là, le moyen d'affirmer qu'elle soutient le réseau efficacement. Nous solliciterons l'aide de la Délégation Interrégionale sur ce sujet, afin d'obtenir son soutien. Si ce SAR est créé, 3 emplois RF seront transférés à la Trésorerie Municipale de Boulogne afin que les agents concernés par la restructuration puissent garder leur affectation GCP/Boulogne.
- Pour le SPL il sera proposé aux agents d'être affectés à la direction à Arras dans le cadre des mouvements, mais ils pourraient également être détachés avec leur accord, sur Boulogne pour continuer d'exercer leur mission. Le pilotage de leur activité se fera à distance. Ils n'auront plus ensuite dans cette situation de priorité pour retrouver un poste sur Boulogne. Ils peuvent y être affectés dans le cadre du seul mouvement national. Comme il n'y a pas déplacement du lieu de travail, ils ne pourront pas bénéficier de la PRS. Ce détachement sera prononcé pour une période allant jusqu'au 1^{er} septembre 2021, renouvelable 2 ans. Un accord écrit de détachement sera signé par le DDFIP.

Pour les autres emplois :

- L'affectation de l'AFIP sera à Arras, il deviendra responsable de la MDRA dès le 1/1/2018.
- L'IDIV nouvellement affecté à la RF de Boulogne au 1^{er} septembre 2017, a pris son poste

normalement. Son emploi sera transféré en direction à Arras au 1/9/2018. En attendant cette date, il rejoindra dès le 1^{er} janvier 2018 la direction (division SPL) en détachement.

- Ayant une compétence départementale, les 4 huissiers ne changent pas d'affectation administrative. 2 y tiennent leurs permanences hebdomadaires de réception des usagers. Cette équipe de 4 agents pourra disposer d'un espace dans le CDFIP Aumont, et un bureau de réception du public au 1^{er} étage, à proximité immédiate de l'ascenseur.

Sur tous ces points, FO a néanmoins noté l'engagement du Directeur de donner satisfaction à presque tous les agents concernés.

Nous avons évoqué également le sort réservé aux 3 emplois ne dépendant pas directement de la RF :

1. Notre collègue agent technique disposera d'un bureau dans les locaux du CDFP rue d'Aumont
2. Notre collègue de la DISI sera aussi installé dans les locaux du CDFP rue d'Aumont, nous avons tenu à ce qu'il dispose d'une place de parking réservée à proximité de son local de stockage. La direction va faire le nécessaire dans ce sens et il disposera d'un bureau au RDC du bâtiment.
3. Pour notre collègue agent Berkani qui assure l'entretien des locaux, son contrat est de 17,5 heures par semaine. Il lui sera proposé de poursuivre sa mission sur le site d'Aumont.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP62** ont voté CONTRE ce projet qui supprime une structure supplémentaire et qui propose aux agents de la DDFiP, certes des solutions pour rester sur place, mais initialement de suivre leur mission à plus de 100 kilomètres... Certains n'auront pas le choix et la rejoindront effectivement le 1/1/2018...

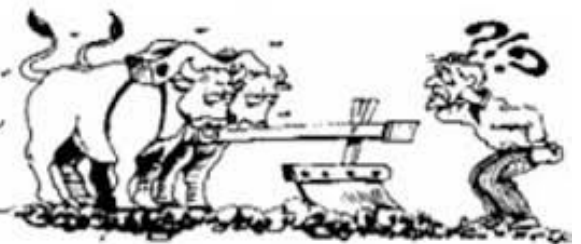
c) Transfert du siège du SPF de Montreuil-sur-Mer dans les locaux du CDFIP du Boulogne-sur-Mer (au 1^{er} septembre 2018)

« ON TRANSFERE LE SIEGE MAIS PAS LES SIEGES »

Pour la direction, cette opération permet un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail dans **l'attente d'une fusion qui pourrait intervenir en 2019**.

Actuellement le SPF de Montreuil-sur-Mer compte 7 agents (1 IDIV, 5 B et 1C) pour 9 emplois (1 IDIV, 6 B et 2C).

Pour la continuité de la mission, il paraît opportun de conserver les compétences des agents. Dans le cas d'un refus de suivi de la mission, il pourrait être envisagé de proposer aux agents leur maintien temporaire à Montreuil sur mer et d'effectuer le travail à distance pour le SPF BOULOGNE **2 jusqu'au 31 août 2020**.



Pourquoi mettre encore la charrue avant les bœufs ?

Les deux CDFIP sont éloignés de 41KM. Le SPF de Montreuil sur mer sera renommé SPF de Boulogne 2 sans modification de numéro codique. Le SPFE de Boulogne sera renommé SPFE de Boulogne 1.

Ce transfert provoque un changement de RAN – 5 cadres B entrent dans le périmètre et peuvent bénéficier d'une priorité pour suivre leur mission par le biais d'une mutation nationale au 1er septembre 2018. le 6^e B est ALD RAN Montreuil sur mer.

Impact sur le quotidien des agents

Les agents du SPF de Montreuil sur mer verront leur quotidien modifié par rapport à la distance entre leur domicile et leur nouveau lieu de travail. Pour tous les agents, la résidence de Boulogne est plus éloignée de leur domicile. La situation de ces agents sera examinée au regard de leur droit à la Prime de Restructuration de Service (PRS). Si les agents restent sur la commune d'Ecures, ils ne toucheront pas de

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

PRS.

Sans cantine rue d'Aumont, les agents pourront bénéficier des titres restaurants au CDFIP de Boulogne sur mer. Ils bénéficieront également d'une carte de parking, et peut-être d'une place s'ils arrivent de bonne heure...

Il n'y aura plus d'ouverture au public à Montreuil sur mer.

Le transfert de siège du SPF Montreuil sur mer s'accompagnera d'un projet immobilier visant à accueillir les agents dans l'immeuble sis au 26 rue d'Aumont à Boulogne dans l'espace occupé actuellement par le SPFE de Boulogne sur mer. Les opérations de déménagement seront assurées par un prestataire de service extérieur, le calendrier est à déterminer.

Commentaires FO : Vos élus **FO-DGFIP62** ont dénoncé le manque d'objectivité et la précipitation de ce transfert. Pourquoi réaliser ce projet de transfert au 01 septembre 2018 pour une réforme qui verrait peut-être le jour en 2019 en laissant les agents sur leur poste actuel jusqu'au 31 août 2020 ??? Les bases FIDJI n'étant pour le moment pas fusionnables- mais le seront-elles un jour ? - il n'y a aucune urgence à réaliser cette opération.



Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP62		X	
Solidaires		X	
UNSA-CFTC		X	
CGT		X	

d) Transfert du siège du SPF de St-Pol dans les locaux du CDFIP d'Arras au 1/9/ 2018

« ON TRANSFERE LE SIEGE MAIS PAS LES SIEGES » Bis repetita placent...

Le SPF de St Pol Sur Ternoise compte 4 emplois (1DIV, 2B, et 1C). Le transfert du SPF permettrait un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail, dans l'attente d'une fusion qui pourrait intervenir en 2019.

Au départ en retraite de l'actuel chef de service du SPF de St Pol sur Ternoise, les 2 SPF seront placés sous le même pilotage dans le cadre d'un intérim. Le SPF de St Pol Sur Ternoise prendra le nom de SPF d'Arras 2 sans modification de numéro de codique. Celui d'Arras sera renommé SPFE d'Arras 1. Le SPF de St Pol sera impacté directement par ce transfert. Le SPFE d'Arras développera les mutualisations avec le SPF de St Pol.

Pour les agents du SPF de St Pol, il y aura changement de RAN de celle de St Pol à celle d'Arras.

À ce jour, 1 cadre C et 3 cadres B sont affectés à St Pol dont un cadre B en surnombre avec affectation « FIPER-St Pol ».

En cas de suivi de mission, le cadre C et 2 cadres B peuvent se prévaloir d'une priorité pour suivre les missions à Arras. Si les 3 cadres B veulent suivre leurs missions, ils seront départagés à l'ancienneté administrative. La régularisation se fera par le biais du mouvement de mutation nationale avec effet au 1^{er} septembre 2018.

En l'absence de suivi de mission, les agents restent titulaires de leur affectation nationale et sont maintenus sur leur commune d'affectation locale. Ils rejoindront, dans ce cas, un service relevant de la même mission-structure, à savoir le SIP/E.

Comme à Montreuil, les agents qui souhaiteraient continuer à exercer leur mission à St Pol, pourraient rester temporairement sur place. Ils effectueraient un travail à distance pour le SPF 2 d'Arras et ceci jusqu'au 31 août 2020. Les agents seraient maintenus dans les locaux actuels.

En cas de mise en place d'un travail à distance, le pilotage de l'équipe de St Pol sera assuré par le responsable du SPFE d'Arras 1 (ou le chef de contrôle) qui se déplacera périodiquement auprès de ces agents. Il n'y aura peut-être plus d'accueil du public à St Pol en matière de publicité foncière. La question

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

de maintenir cet accueil est encore en réflexion.

Tous les agents peuvent prétendre à la prime de restructuration à condition qu'ils quittent St Pol. Les conditions et les montants sont les mêmes que pour le transfert du SPF de Montreuil vers Boulogne sur Mer. Au niveau immobilier, les agents du SPF de St Pol qui disposaient d'un espace de bureau ouvert de 74 m² seront installés dans deux bureaux d'une surface de 41m² seulement. Le ratio passe ainsi de 18,50 à 13,67 m².

Commentaires FO : nous avons évoqué les mêmes remarques que pour le point précédent. Du fait de notre inquiétude sur l'avenir du site, il ne restera que 2 services en 2020.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62		X	
Solidaires		X	
UNSA-CFTC		X	
CGT		X	

e) Transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers, de la Trésorerie de Lillers à la Trésorerie de Saint-Venant (au 1^{er} septembre 2018)

Transfert de charge sans transfert de moyen... mais le rapport charges/emplois sera réétudié lors du prochain exercice emploi en fin d'année 2017 pour transfert effectif donc au 1^{er} septembre 2018.

Dans un contexte de suppression d'emploi, ce qu'il faut comprendre c'est que Lillers risque de voir un emploi effectivement supprimé mais que Saint-Venant ne bénéficiera d'aucun transfert.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62		X	
Solidaires		X	
UNSA-CFTC		X	
CGT		X	

3) Questions diverses

• **Points sur les permanences organisées dans le département :**

En 2018, la permanence de Théroutanne sera supprimée, celle d'Isbergues sera revue et celle d'Auxi fera l'objet d'un plan de réduction assez ambitieux.

Le Directeur doit rencontrer le maire d'Avion afin de faire le point.

• **Protocole d'entre aide entre St Pol et Montreuil :**

Le dispositif qui devait s'achever au 1^{er} octobre est prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

• **Habilitations des personnes en «services civiques » :**

En plus des applications de gestion des agents (Agora, FDD...) ils ont accès à Illiad, Adonis et même FICOBA pour certains, limitées au département et après une phase de démarrage et d'observation du volontaire. Ils signent une clause d'engagement et de confidentialité et peuvent être licenciés pour faute (+aspect pénal). Ces personnels n'avaient pourtant pas vocation à effectuer le travail des agents titulaires !

Pour preuve, extrait du site www.service-civique.gouv.fr :

« Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein de laquelle ils effectuent leur mission, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles à la population.

À ce titre :

- le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme ; la mission confiée

au volontaire doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités quotidiennes de l'organisme qui l'accueille. Il ne peut donc pas être confié à des volontaires des missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique, qui sont normalement exercées par des permanents, salariés ou bénévoles ;

• le volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines, etc.). Les tâches administratives et logistiques réalisées par le volontaire ne doivent l'être qu'au seul service de la mission qui lui est confiée, dans le cadre du projet spécifique auquel il participe ou qu'il a initié. »

La DGFIP dans sa note de service précise aussi « qu'aucune tâche correspondant à des travaux de gestion habituellement effectués par des agents ne peut leur être confiée... »

La réalité est bien différente...

Sur les 12 recrues de la dernière vague, 7 sont encore en exercice soit à l'initiative de l'administration ou du service civique. Un bilan sur les services civiques 2016 sera transmis.

• **Présentation de la campagne des avis** :

Note de campagne 27 juillet. Pas de grand bouleversement par rapport à l'année précédente avec néanmoins le sujet important de la valorisation des locaux de professionnelles qui sera anticipé au maximum. Les réunions se font les 11 et 12 septembre, l'échéance étant comme chaque année située au 15/9, la direction ne s'est pas foulée pour les placer bien en amont de la période de réception du public...

• **Anomalies dans les remboursements IR sur un mauvais RIB** :

Interpellée sur ce sujet, la direction s'est engagée à utiliser sa possibilité de gracieux pour les comptables qui seraient mis en débet pour ce motif. Ce sujet qui reste à ses yeux assez marginal, pourrait néanmoins valoir quelques sueurs froides aux comptables qui n'y sont pour rien dans erreurs techniques !

Nous vous invitons à nous transmettre les cas que vous rencontreriez.

• **CSRH** :

Les informations actuelles ne sont pas encore stabilisées. Une réunion CSRH est prévue le 19 septembre à Bercy. Ce service regrouperait entre 40 et 50 agents. La cartographie du CSRH est d'ores et déjà sur Ulysse. Sur les emplois et affectations, rien n'est confirmé mais les réponses arriveront prochainement pour que les agents puissent se positionner sur le prochain mouvement de mutations.

Physiquement implanté à la Direction et dans le bâtiment Foch, il y aura donc transfert entre les 2 bâtiments de l'actuel service RH et d'autres services seront donc aussi impactés. La direction connaîtra donc un énième déménagement interne... cette opération est prévue pour le 1/9/2018.

• **Réunion des agents de l'EDR**

Le pilotage est changé depuis le 1^{er} septembre 2017 : Cécile Bernard, nouvelle responsable, communiquera la date prochainement pour cette réunion.

• **Organisation de la journée accueil du 1^{er} septembre**

À nos yeux, le déroulé de cette journée est calamiteux, les anciens directeurs n'ayant pas souhaité entendre ni les OS, ni les services, il nous semble opportun de revoir l'organisation de cette journée. Le Directeur semble conscient, tout comme une partie de son équipe, des améliorations à apporter à cette journée.

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Sylvie MANIEZ

Expertes

Coralie VINCENT et Valérie CADET

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais